

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 23 et 27 mars (additif) 2018;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 26 mars 2018 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIHN, Adjointes au Maire ; MM. Serge MATHIS, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Christelle HIRSCHMANN, Alexandra FRECH, Karine VOGELISEN, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Philippe SIMLER, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Laurence PALMER et Carine SCHUTZ, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal.

Membres en exercice: 23 Présents: 19 Absents et excusés: 4 Procurations: 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 40.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018**
- 40.2 ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Personnel - Postes permanents**
Possibilité de recrutement d'agents contractuels
 - B. Fourniture de bureau et de papiers reprographiques**
Groupement de commande
 - C. Groupement de commande gaz**
Convention constitutive – Procédure
Groupement de Commandes relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat
Modification de la délibération en date du 06/03/2018
- 40.3 PATRIMOINE**
 - Château du Ramstein - Diagnostic**
Programme des travaux – Maîtrise d'œuvre
- 40.4 FINANCES**
 - A. Programme général des investissements 2018**
 - B. Budget primitif 2018**
 - C. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**
- 40.5 ENVIRONNEMENT**
 - Installation classée pour la protection de l'environnement – SCHMIDT GROUPE**
Projet de construction d'un nouvel atelier de fabrication de meubles en panneaux de particules bois au sein de l'usine U2 afin d'augmenter la capacité de production - Avis
- 40.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 40.7 COMMUNICATIONS**
- 40.8 VŒUX – DIVERS**

oOo

Le Maire indique à l'Assemblée retirer le point 40-2B inscrit à l'ordre du jour public – les éléments n'étant pas parvenus en Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 06 mars 2018 préalablement diffusé **à l'UNANIMITE des membres présents.**

40.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. PERSONNEL – POSTES PERMANENTS

Possibilité de recrutement d'agents contractuels

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'AUTORISER le Maire à pourvoir l'ensemble des emplois permanents relevés lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2017 par un agent contractuel, lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53, la rémunération étant basée systématiquement au 1^{er} échelon du grade concerné.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance de poste.

Le Maire précise que l'agent d'accueil actuellement en poste quittera la Mairie fin avril dans le cadre d'une mutation. La présente délibération permettra le recrutement d'une personne retenue dans le cadre des opérations de recrutement opérées par une équipe restreinte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à pourvoir l'ensemble des emplois permanents relevés lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2017 par un agent contractuel, lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53, la rémunération étant basée systématiquement au 1^{er} échelon du grade concerné.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance de poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.2 ADMINISTRATION GENERALE

B. Fourniture de bureau et de papiers reprographiques

Groupement de commande

Point retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence de communication d'éléments relatifs au traitement du point par un service extérieur.

40.2 ADMINISTRATION GENERALE

C. Groupement de commande gaz

Convention constitutive – Procédure

Groupement de Commandes relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat

Modification de la délibération en date du 06/03/2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le marché de fourniture de gaz naturel passé par la Ville de Sélestat arrivera à échéance le 30 juin 2018. La Communauté de Communes de Sélestat a passé une convention avec l'UGAP pour la fourniture de gaz qui arrive à échéance à la même date. Dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il a été proposé de passer un groupement de commande et de l'étendre aux communes membres de la Communautés de Communes de Sélestat.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat pour la fourniture de gaz naturel accompagnée de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Solares Bauen pour un montant de 9 938 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commande.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- lancer un accord-cadre d'une durée de 4 ans avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent à bon de commande sera d'une durée de 2 ans. Le montant prévisionnel sur la durée totale de l'accord cadre est compris entre 1 000 000 € HT (montant minimum) et 2 100 000 € HT (montant maximum)
- prévoir des services associés qui comprendront un accès aux relevés par une plateforme internet avec des alertes automatiques et un rendez-vous de bilan chaque année avec le fournisseur.

Il est proposé que la Ville de Sélestat soit désignée comme coordonnateur de ce groupement de commande avec notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28 ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68, ainsi que les articles 78 et 79 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
- VU** les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 60612 – Energie/Electricité - et au compte 611 – Contrat de prestations de service - pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la

Commune de Sélestat relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement ;

D'APPROUVER le projet de convention constitutive de groupement de commande joint en annexe ;

D'APPROUVER la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commande composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voie délibérative au sein de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ;

que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

DE DECIDER

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, comme titulaire

DE DESIGNER

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire, comme suppléant ;

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée ;

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents.

Note : La Commune de Scherwiller avait adhéré au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP le 13/10/2014 suite à la délibération du Conseil Municipal du 07/10/2014.

Le Maire indique que la présente délibération se substituera à la précédente soumise et validée par le Conseil en date du 06 mars 2018.

En effet, depuis, le CCAS de Châtenois a déclaré vouloir se joindre à la démarche. Il y a lieu en conséquence de revoir et la délibération et la convention de groupement de commande, et comme d'ailleurs cela devrait être fait pour l'ensemble des collectivités qui avaient déjà délibéré en ce sens ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement ;

APPROUVE

le projet de convention constitutive de groupement de commande joint en annexe ;

APPROUVE

la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commande composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voie délibérative au sein de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ;

que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

DECIDE

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, comme titulaire

DESIGNE

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire, comme suppléant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.3 PATRIMOINE

Château du Ramstein - Diagnostic

Programme des travaux – Maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par délibération en date du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement des procédures nécessaires au sauvetage du Haut-Logis et la consolidation de la porte d'accès au fossé Sud-Est.

Les deux projets s'établissent financièrement de la manière suivante :

	DEPENSES					
	Porte		Haut-Logis		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux	9 200.00	11 040.00	266 666.00	320 000.00	275 866.00	331 040.00
Etudes – Diagnostic et maîtrise d'œuvre			33 333.00	40 000.00	33 333.00	40 000.00
TOTAL	9 200.00	11 040.00	299 999.00	360 000.00	309 199.00	371 040.00

	RECETTES					
	Porte		Haut-Logis		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
DRAC / Etat		3 680.00	150 000.00	50%		153 680.00
Autofinancement		7 360.00	61 000.00			68 360.00
Grand Est			90 000.00	30%		90 000.00
FCTVA			59 000.00	16,404%		59 000.00
TOTAL		11 040.00		360 000.00		371 040.00

Une consultation a ainsi été organisée en vue de la désignation d'un architecte du Patrimoine pour la réalisation d'un diagnostic. M. Fabien MICHEL a été retenu et a remis ses conclusions.

Concernant la porte d'accès au fossé des travaux avaient été programmés en 2017 mais la DRAC a souhaité réunir les deux dossiers. Leur traitement sera donc commun.

Suite à une réunion de travail du groupe technique issu du Comité consultatif de Gestion du Biotope, la DREAL a souhaité la production d'une étude comportant :

- Le recensement de la flore et de la faune protégée
- L'analyse et la synthèse environnementale des données
- L'analyse des impacts sur le milieu naturel
- Des propositions de mesures en faveur du milieu naturel

Ces éléments intégrant un dossier de dérogation « Espèces protégées ».

Afin de poursuivre les démarches, le diagnostic de M. Fabien MICHEL remis le 19 mars dernier était particulièrement attendu pour ses développements techniques et son évaluation financière.

Objectif :

Il est rappelé que le projet a pour objectif général d'enrayer l'évolution des dégradations, de consolider et stabiliser les maçonneries et arrachements, tels les murs et les fissures.

Ceci permettra en conséquence une mise en sécurité du site pour les visiteurs et la pérennisation de l'édifice.

Phasage :

Un chantier unique est préconisé comportant un préalable avec création d'un chemin d'accès et zone de chantier.

Une phase de dévégétalisation devra être suivie immédiatement par la consolidation de la ruine.

L'intégration des sujétions liées au Biotope impactera techniquement et financièrement le projet.

Après diagnostic, le projet peut donc aujourd'hui être évalué de la manière suivante :

Diagnostic :	5 000,- HT
Etudes et divers :	20 000,- HT
Maîtrise d'œuvre :	55 000,- HT

Travaux

Chemins :	37 000,- HT
Mur :	10 000,- HT
Logis :	303 480,- HT
Dégagement de la cour	45 000,- HT

395 480,- HT

Divers et imprévus :	4 150,- HT
----------------------	------------

479 630,- HT arrondi à 480 000,- HT soit 576 000,- € TTC

Plan de financement proposé :

- Subvention DRAC	240 000,00
- Subvention Région Grand Est	96 000,00
- FCTVA (16,404 %)	94 480,00
- Autofinancement – Fonds propres	35 520,00
- Emprunt	110 000,00
TOTAL	576 000,00

La Municipalité relève que :

- le projet de construction de l'école élémentaire étant très largement engagé
- la mise en route de la consolidation de la Ruine du Ramstein concomitamment avec la construction de l'école menée par des questions de sécurité ou sanitaire, ne pourra se faire que sous réserve d'un soutien financier des partenaires institutionnels à hauteur de 80 %.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- DE VALIDER** la poursuite du projet dans les volumes précités sous réserve de l'attribution des aides précitées répertoriées au plan de financement ;
- D'ARRETER** le coût prévisionnel du projet tel que ci-dessus indiqué ;
- DE CHARGER** le Maire à procéder à une consultation en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la présente au budget primitif 2018 ;
- DE CHARGER** le Maire d'engager toute démarche relative à la création du chemin d'accès à la ruine ainsi que toute procédure induite par l'existence d'un périmètre rapproché de protection du Biotope.

Le Maire confirme le souhait de la Municipalité de maintenir l'opération de consolidation du château à condition qu'un partenariat financier à hauteur de 80 % des travaux puisse être trouvé.

Il rappelle que la DRAC avait annoncé une fourchette d'aide comprise entre 40 % et 80 % maximum du montant de l'investissement global. Il semble aujourd'hui qu'on s'avancerait plutôt vers :

- Etat (DRAC) : 40 – 50 %
- Région : 20-30 %
- Département : 10-20 %

Il est rappelé que le montant des aides des pouvoirs publics ne pourra dépasser 80 % du montant global HT.

Il appartiendra donc à la Commune, et à ses élus, de s'investir pour arriver à ce niveau de financement.

A M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, souhaitant que la confirmation du niveau des aides avant engagement des travaux soit connu, le Maire précise que le Conseil Municipal sera ressaisi pour décider de la suite à donner ou non au projet.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, souligne qu'à ce jour, près de 55 000 € auront déjà été engagés et que l'étude en cours ne sera pas valable 10 ans.

Pour M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, cette étude est scandaleuse tant dans son principe que dans son déroulement et son contenu limité à une bibliographie sans même de déplacement sur le terrain.

Mme RICHARDOT précise au contraire que l'aide à la production par la Mairie de données bibliographiques a permis de réduire le coût et la durée de l'intervention. Une visite sur site est incontournable et d'ailleurs d'ores et déjà programmée contrairement aux insinuations de M.

SEGLER.

M. SENGLER relève que le coût permettrait l'acquisition de tonnes de chaux et sable pour les Veilleurs.

Le Maire rappelle à M. SENGLER que le Château est un monument classé, qui plus est situé dans le périmètre concerné par l'Arrêté de Protection du Biotope. « On ne fait pas n'importe quoi dans ce cadre là » précise-t-il.

Pour M. GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, il faudra faire cette étude si on souhaite intervenir sur le Château, qu'elle puisse être jugée scandaleuse, ou pas d'ailleurs.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, estime qu'il y aurait peut-être à revoir le prix des études.

A Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, souhaitant savoir si dans l'estimation annoncée, il pourrait y avoir une latitude, le Maire indique qu'à ce jour rien ne peut être avancé. Une surprise est toujours possible ... dans les deux sens d'ailleurs.

Pour M. GLOCK, le chantier est épineux. Des estimations ont été faites et communiquées à l'Architecte du Patrimoine qui cependant a relevé ces coûts estimatifs. Par ailleurs, la DRAC impose certaines procédures que la Commune est contrainte de suivre.

M. Philippe SIMLER, Conseiller, rappelle quelques fondamentaux. Même si la somme paraît et est importante, l'intervention sur le Ramstein est qualifiée d'urgence sanitaire pour la DRAC. C'est donc bien la DRAC qui alerte sur l'état d'un château qui n'a encore jamais connu de travaux et qui, s'il ne devait pas bénéficier d'une intervention prochaine s'écroulera.

Or, s'il ne devait pas y avoir un accompagnement, il n'en ira pas de la seule responsabilité de la Commune. Il rappelle que l'Ortenbourg en son temps a bénéficié d'interventions conséquentes et d'un soutien financier d'importance. Pour ce qui en est du Ramstein, le dégagement de la cour est chiffré à 45 000,- €. Cette dépense pourrait peut-être être réduite, voire gommée puisque les Veilleurs savent faire.

Pour ce qui est du mur Sud intégré par l'Architecte, il y a lieu de s'interroger également concernant une possible intervention des Veilleurs.

Ces pistes sont à prendre en compte pour la poursuite des études.

Le Maire est d'accord sur le raisonnement mais il y a lieu d'afficher clairement le message à destination des éventuels partenaires financiers et de la DRAC.

M. SENGLER rappelle que pour l'Ortenbourg, la Commune ne portait pas la maîtrise d'ouvrage. Une telle solution aurait pu être trouvée pour le Ramstein, la Commune ne disposant ni de la technicité ni de la connaissance pour monter un tel projet. Le recours à un autre maître d'œuvre est également et forcément impactant financièrement.

Le Maire indique que cela aurait effectivement été bénéfique à la Commune, mais que les choses ont malheureusement évolué avec le temps, l'Etat se désengageant de plus en plus.

Pour M. Bruno GLOCK, tous les problèmes relevés proviennent du Biotope. Les deux châteaux sont inclus dans le périmètre, exception faite des cours intérieures apparemment, ce qui l'interroge quant aux raisons des demandes et procédures.

Le Maire et M. SIMLER soulignent que les interventions sont prévues sur un monument classé. La DRAC dont les services archéologiques sont donc dans la boucle des procédures et demandes d'autorisation à formuler.

Pour Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, il est à ce moment-là illogique que la DRAC ne suive pas dans le cadre d'un financement maximal qu'elle pourrait engager. Le Maire rappelle une nouvelle fois le désengagement financier de l'Etat dans bon nombre de domaines, comme par exemple sur le sujet de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui sera vu plus tard en séance. Mme RICHARDOT, Adjointe, entend les positions des uns et des autres mais personnellement n'est pas d'accord avec la réserve proposée et ceci quel que soit le prix.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, relève que l'intervention n'aura aucun impact visuel depuis le village malgré les montants avancés.

A M. SENGLER souhaitant savoir ce qu'il adviendrait en cas d'effondrement et de non intervention de la Commune, bien-sûr outre la responsabilité morale, M. Dominique WAEGELL, Conseiller, indique que le site est déjà dangereux et interdit au public en l'état actuel.

M. Jean-Philippe HIHN suggère le transfert à l'Annexe. M. Philippe SIMLER rappelle que dans le cadre d'échange de bancs, Châtenois avait un temps souhaité récupérer les deux châteaux, une proposition décliné par Scherwiller en son temps.

Le Maire conclut en proposant de passer au vote et en suggérant de suivre l'avis de la Municipalité évoqué en introduction du débat, à savoir un engagement de la commune à la condition de la contractualisation des aides de différents organismes publics précités à hauteur de 80% du montant H.T. du projet global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE** la poursuite du projet dans les volumes précités sous réserve de l'attribution des aides précitées répertoriées au plan de financement ;
- ARRETE** le coût prévisionnel du projet tel que ci-dessus indiqué ;
- CHARGE** le Maire à procéder à une consultation en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- INSCRIT** les crédits nécessaires à la présente au budget primitif 2018 ;
- CHARGE** le Maire d'engager toute démarche relative à la création du chemin d'accès à la ruine ainsi que toute procédure induite par l'existence d'un périmètre rapproché de protection du Biotope.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec

1 abstention	Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire
---------------------	--

Le Maire tient à féliciter les Veilleurs du Ramstein pour leur investissement exceptionnel et passionné en temps et en moyens depuis bientôt 10 ans et pour la préservation de cette partie du patrimoine communal.

Il lie les Sentinelles de l'Ortenbourg à ses remerciements.

40.4 FINANCES

A. Programme général des investissements 2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le programme des investissements pour 2018 tel que ci-après présenté :

	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
EDUCATION	ECOLE ELEMENTAIRE DE SCHERWILLER										
	VPI	3 100.00				3 100.00				-	
	Escabeau 3 marches	250.00								250.00	
	Tableau	600.00								600.00	
	Ordinateurs portables (3u)	1 650.00				1 650.00				-	
	Sous-total école centre	5 600.00	-	-	-	4 750.00	-	-	-	850.00	
	ECOLE MATERNELLE										
	Réfection local ATSEM	800.00									800.00
	Remplacement vélos par draisiennes	550.00									550.00
	Tobogan	200.00									200.00
	Abri vélos	2 000.00				2 000.00					-
	Sous-total école maternelle	3 550.00	-	-	-	2 000.00	-	-	-	1 550.00	
	TOTAL GENERAL EDUCATION	9 150.00	-	-	-	6 750.00	-	-	-	2 400.00	
VIE ASSOCIATIVE	VIE ASSOCIATIVE										
	Chaise arbitre - ESC	600.00								600.00	
	Escabeau - ESC	250.00								250.00	
	TOTAL GENERAL VIE ASSOCIATIVE	850.00	-	-	-	-	-	-	-	850.00	
VOIRIE - RESEAUX	VOIRIE - RESEAUX										
	Signalisation verticale	12 000.00								12 000.00	
	Signalisation horizontale	5 000.00								5 000.00	
	Eclairage public	20 000.00			20 000.00					-	
	Déjections canines - 2 supports	620.00								620.00	
TOTAL GENERAL VOIRIE - RESEAUX	37 620.00	-	-	-	20 000.00	-	-	-	17 620.00		
Voirie rurale	Voirie rurale										
	Tiergartenweg	15 000.00								15 000.00	
TOTAL VOIRIE RURALE	15 000.00	-	-	-	-	-	-	-	15 000.00		
FORET	FORET										
	Plants	2 500.00								2 500.00	
TOTAL GENERAL FORET	2 500.00	-	-	-	-	-	-	-	2 500.00		
SERVICE TECHNIQUE - REGIE	SERVICE TECHNIQUE - REGIE										
	Remorque	3 200.00				3 200.00				-	
	Supports bi-flux (4-8u)	1 100.00								1 100.00	
	Remplacement du véhicule électrique	15 000.00				15 000.00				-	
	Matériel divers	5 100.00				3 659.00				1 441.00	
TOTAL GENERAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE	24 400.00	-	-	-	21 859.00	-	-	-	2 541.00		

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
		Salle polyvalente - éclairage indirect	1 000.00			1 000.00				
	ESC - Signalétique extérieure	6 000.00			500.00	5 500.00				-
	Automatisation de l'horloge - Eglise	2 000.00			2 000.00					-
	TOTAL GENERAL BAT. COMMUNAUX ET DIVERS	9 000.00			3 500.00	5 500.00				-
PATRIMOINE - CIMETIERE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Restauration de registres	4 000.00				4 000.00				-
	Restauration : maison de l'Ermité	1 500.00								1 500.00
	Château du Ramstein - logis	570 000.00	336 000.00	94 480.00			110 000.00			29 520.00
	Extension du Columbarium	40 000.00								40 000.00
	Ancienne chapelle Alumnat - Maîtrise d'œuvre	10 000.00								10 000.00
	TOTAL GENERAL PATRIMOINE	625 500.00	336 000.00	94 480.00		4 000.00	110 000.00			81 020.00
ANIMATION - FLEURISSEMENT - EMBELLESSEMENT	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Arbres-Arbustes	3 000.00								3 000.00
	Bacs à fleurs	2 500.00								2 500.00
	TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	5 500.00								5 500.00
ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Potelets de délimitation d'espaces - rubans	1 050.00								1 050.00
	Réseau - informatique Mairie - sce tech	1 000.00								1 000.00
										-
	TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GENERALE	2 050.00								2 050.00
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
										-
	TOTAL GENERAL COMMUNICATION									-
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Annulé en capital	217 000.00								217 000.00
	TOTAL GENERAL FINANCES	217 000.00								217 000.00
FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Acquisition de parcelles diverses	12 500.00						12 500.00		-
	TOTAL GENERAL FONCIER	12 500.00						12 500.00		-
PROGRAMME ANTERIEUR	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieurs	FCTVA	TLE / TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	1210 - Espace scolaire	3 380 460.00	810 000.00	639 121.00			1 200 000.00	731 339.00		-
	1702 - Vidéo projecteur salle polyvalente	16 500.00			16 500.00					-
	17031 - Rue Sainte Odile	160 000.00		102 760.00	20 000.00					37 240.00
	1708 - Ancien Pressoir : mise en place	20 000.00	8 000.00							12 000.00
	1603 - Voirie 2016 (Route des Romains)	2 500.00								2 500.00
	16095 - Réserves foncières	47 500.00								47 500.00
	17095 - Terrains	25 000.00								25 000.00
	1503 - Voirie 2015 (Rue des Hirondelles)	2 500.00								2 500.00
	TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	3 654 460.00	818 000.00	741 881.00	36 500.00			1 200 000.00	731 339.00	

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, souligne qu'il appartiendra à la Commune de préfinancer les montants suivants :

- Subventions : 1 154 000,-
- FCTVA : 836 361,-
- Cessions : 743 839,-

soit près de 2 735 000,- euros.

Il y aura lieu d'être extrêmement vigilant en matière de trésorerie de la Commune, un décalage de près de 2 ans étant à attendre concernant le retour du FCTVA et des subventions.

Concernant les cessions, il est précisé qu'il s'agit de l'école élémentaire actuelle et de la Maison des Sœurs, ceci sur la base d'une estimation des Domaines comme le précise le Maire à Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale.

M. Jean-Philippe HIHN souligne qu'en « Commission Finances » il avait été suggéré l'organisation d'une « Commissions Réunies » afin de réaliser un inventaire des éventuels bâtiments cessibles pour dégager de la trésorerie.

M. Philippe SIMLER, Conseiller, rappelle que cette opération avait déjà été menée pour le projet de construction de l'ESC Thierry OMEYER.

Aujourd'hui ou dans un proche avenir, un certain nombre de bâtiments seront vides. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, souligne que pour chaque nouvelle réalisation le patrimoine de la commune augmente.

Il y a parmi ces bâtis l'ancienne école maternelle, la Maison des Associations, l'école élémentaire, la Poste et ses bâtiments limitrophes, et sans oublier le foncier.

A Mme HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, souhaitant connaître l'avancement des réflexions sur le projet d'urbanisation de Kientzville, le Maire précise que ce dossier avance plus difficilement que celui de la BINN pour laquelle il faudra dans un premier temps opérer des investissements de rigueur.

M. SIMLER relève que tout dépendra de l'orientation du projet. Des opérateurs pourraient intervenir également sans impacter le budget communal.

Le Maire rappelle qu'il appartiendra prochainement au Conseil de prendre des décisions.

Pour M. SCHEIBLING, une partie de la BINN est intéressante et pourrait être rapidement viabilisée.

Le Maire indique que la position de l'ABF n'est pas à négliger par rapport à des projets de reconversion des bâtiments existants à céder.

M. SOHLER fait un retour sur le projet de programmes d'investissement pour 2018 et souligne qu'outre l'Ecole, le château du Ramstein et la rue Sainte Odile, aucune évolution n'est à relever entre les budgets 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme des investissements pour 2018 tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec

3 abstentions	M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, par procuration à M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal
----------------------	---

40.4 FINANCES

B. Budget primitif 2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le budget tel que soumis au Conseil Municipal a été présenté à la Commission des Finances le 21 mars 2018.

Il traduit un maintien ou une non augmentation de la pression fiscale.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 417 793,-
011 : Charges à caractère général	583 982,-
012 : Charges de personnel et frais assimilés	854 955,-
014 : Atténuations de produits	213 237,-
022 : Dépenses imprévues	4 711,-
023 : Virement à la section d'investissement	473 221,-
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 109,-
65 : Autres charges de gestion courante	208 868,-
66 : Charges financières	37 200,-
67 : Charges exceptionnelles	3 510,-

Recettes :	2 417 793,-
013 : Atténuations de charges	22 000,-
70 : Produits des services, du domaine	75 215,-
73 : Impôts et taxes	1 793 636,-
74 : Dotations, subventions, participations	452 767,-
75 : Autres produits de gestion courante	46 875,-
76 : Produits financiers	10,-
77 : Produits exceptionnels	27 290,-

INVESTISSEMENT

Dépenses :	4 791 930,-
16 : Remboursement d'emprunts et dettes	217 000,-
20 : Immobilisations corporelles (sauf 204)	24 000,-
21 : Immobilisations corporelles	233 070,-
23 : Immobilisations en cours	4 286 260,-
041 : Opérations patrimoniales	30 600,-
45 : Opérations pour compte de tiers	1 000,-

Recettes :	4 791 930,-
021 : Virement de la section de fonctionnement	473 221,-
024 : Produits de cessions	743 839,-
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 109,-
041 : Opérations patrimoniales	30 600,-
10 : Dot., fonds div. & réserves	896 361,-
13 : Subventions d'investissement	1 154 000,-
16 : Emprunts et dettes assimilés	1 310 000,-
23 : Immobilisations en cours	144 800,-
45 : Opérations pour compte de tiers	1 000,-

Il est proposé au Conseil :

DE VOTER le projet de budget par chapitre ;

D'ARRETER le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

Il est précisé que les restes à réaliser de l'exercice 2017, en dépenses comme en recettes, seront repris au budget supplémentaire 2018, le compte administratif 2017 étant à approuver en séance du 15 mai prochain.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, relève une stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018. Des recherches d'économies ont été faites sur tous les postes.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, relève cependant une augmentation des charges à caractère général chaque année. Par les temps qui courent, il y a lieu d'effectuer des économies sur chaque poste.

M. HIHN rappelle l'impact de l'ESC Thierry OMEYER qui représente pour l'année 2016 – année de fonctionnement complet environ 50 000,- euros. Malgré cet impact les dépenses demeurent néanmoins quasiment stables.

Le Maire souligne l'évolution des dotations de l'Etat et l'impact du FPIC. Les dotations ont largement évolué à la baisse ces dernières années et le FPIC n'a de cesse de croître. La différence à charge de la Commune augmente par voie de conséquence de manière significative, impactant considérablement le budget d'année en année. Cumulé, ce sont des centaines de milliers d'euros dont ne dispose plus notre commune depuis ces dernières années.

A M. Dominique WAEGELL souhaitant savoir si au niveau intercommunal de nouvelles compétences avaient été transférées depuis début d'année, il est indiqué que non sauf pour la gestion de l'eau – compétence pour laquelle une nouvelle taxe a d'ailleurs été créée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le projet de budget par chapitre ;

ARRETE le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec

3 abstentions	M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, par procuration à M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal
----------------------	---

40.4 FINANCES

C. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la proposition de budget, le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 1 514 594,- €.

Ce produit intègre les ressources fiscales des taxes et s'établit de la manière suivante :

	2017			2018		
	Bases notifiées début 2017	Taux appliqués	Produit	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux Proposition 2018	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation	3 789 000,-	18,15	687 704,-	3 911 000,-	18,15	709 847,-
Taxe foncière (bâti)	3 493 000,-	14,79	516 615,-	3 552 000,-	14,79	525 341,-
Taxe foncière (non bâti)	254 800,-	44,30	112 876,-	257 500,-	44,30	114 073,-
CFE	855 100,-	17,04	145 709,-	831 500,-	17,04	141 688,-
Sous-Total			1 462 904,-			1 490 949,-

Ainsi que :

Allocations compensatrices :			
- Taxe d'habitation	32 587,-		32 088,-
- taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste	504,-		465,-
- Taxe foncière (non bâti)	16 080,-		14 052,-
- Taxe professionnel / CFE :			
a. Dotation unique spécifique	375,-		0,-
b. Réduction des bases des créations d'établissements			19,-
Sous-Total :	49 553,-	Sous-Total :	46 624,-
Produit des IFER :			
- Centrales photovoltaïques	1 088,-		1 099,-
- Transformateurs	42 880,-		43 308,-
- Stations radioélectriques	2160,-		2 181,-
- Stockage, transport	5 434,-		5 476,-
Sous-Total :	51 552,-	Sous-Total	52 064,-
Produit taxe additionnelle FNB		10 784,-	10 830,-
Produit de la CVAE		93 657,-	74 338,-
Prélèvement GIR effectif		-160 211,-	-160 211,-
	TOTAL 2017 :	1 508 239,-	TOTAL 2018* :
			1 514 594,-

* bases prévisionnelles et non effective

Différence 2017/2018 : 6 355,-

Outre le produit attendu de la fiscalité directe locale, le produit nécessaire à l'équilibre du budget tient compte des éléments relatifs aux allocations compensatrices, produit de la base additionnelle de FNB, produits des IFR et de la CVAE. Il est à noter le prélèvement de 160 211,- € effectué au titre du FNGIR 2018.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

DE FIXER	le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire à 1 514 594,- € ;
DE FIXER	le produit attendu de la fiscalité directe locale à 1 490 949,- € hors produit de la taxe additionnelle FNB évaluée à 10 830,- ;
DE MAINTENIR	les taux des taxes directes locales à :
	Taxe d'Habitation : 18,15 % ;
	Taxe Foncier Bâti : 14,79 % ;
	Taxe Foncier Non Bâti : 44,30 % ;
	CFE : 17,04 %.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, regrette que la stabilité des taux bien qu'annoncée ne soit pas toujours ressentie par les contribuables puisque le montant de l'impôt dû augmente systématiquement avec l'évolution des bases.

A Mme HIRSCHMANN, Conseillère, étonnée de retrouver les éléments concernant la taxe d'habitation alors que la suppression est annoncée pour un certain nombre de contribuables, le Maire indique que le vote des taux et donc des produits n'est pas impacté par les dispositifs nouveaux mis en place. En effet, il s'agit d'un dégrèvement, opération pour laquelle l'Etat se substitue au contribuable pour verser à la Commune la part lui revenant. La seule interrogation et inconnue concerne la durée de ce dispositif de substitution et de ce qui suivra ou lui sera substitué.

Le Maire ajoute que des engagements avaient été pris en 2014 par son équipe pour une non augmentation de la pression fiscale et qu'il tient à maintenir les promesses. Il ajoute à cela que l'exercice n'est pourtant pas simple au vu de l'évolution des désengagements de l'Etat et des autres collectivités par voie de conséquence souvent. S'agissant de l'évolution des bases et en réponse à M. SENGLER, le Maire indique que le dispositif n'est pas de la compétence de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE	le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire à 1 514 594,- € ;
FIXE	le produit attendu de la fiscalité directe locale à 1 490 949,- € hors produit de la taxe additionnelle FNB évaluée à 10 830,- ;
MAINTIENT	les taux des taxes directes locales à :
	Taxe d'Habitation : 18,15 % ;
	Taxe Foncier Bâti : 14,79 % ;
	Taxe Foncier Non Bâti : 44,30 % ;
	CFE : 17,04 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.5 ENVIRONNEMENT

Installation classée pour la protection de l'environnement – SCHMIDT GROUPE

Projet de construction d'un nouvel atelier de fabrication de meubles en panneaux de particules bois au sein de l'usine U2 afin d'augmenter la capacité de production - Avis

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par arrêté préfectoral du 26 février 2018, une enquête publique d'un mois du 19 mars au 16 avril 2018 inclus a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par la Société SCHMIDT GROUPE, en vue d'obtenir l'autorisation de construire un nouvel atelier de fabrication de meubles en panneaux de particules bois au sein de son usine U2 afin d'augmenter la capacité de production à SELESTAT.

Le présent dossier est soumis pour avis au Conseil.

Il est proposé au Conseil :

D'EMETTRE un avis favorable au projet sous réserve du respect des dispositions réglementaires en vigueur.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, suggère de conditionner notre vote en sollicitant ladite entreprise dans le cadre d'un financement par le dispositif du mécénat d'un projet communal tel que présenté plus tôt en séance.

M. Olivier SENLER, Conseiller, se positionne contre le projet car selon lui la décision est de toute manière déjà prise vu l'importance de l'entreprise sur le plan de l'emploi local.

Le Maire souligne tout particulièrement cet aspect et indique que la seule création d'emplois devrait être un vecteur de décision et que celui-ci devrait faire réfléchir M. SENGLER quant à son vote. Il rappelle que la conception d'une telle usine est conditionnée au respect de règles draconiennes de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au projet sous réserve du respect des dispositions réglementaires en vigueur.

ADOPTE A LA MAJORITE des suffrages exprimés avec

1 vote contre	M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal
----------------------	--

5 abstentions	M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal
----------------------	---

40.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 02 mars 2018 relative au lancement d'une consultation pour des travaux d'entretien de chaussées.

Décision municipale en date du 02 mars 2018 relative au lancement d'une consultation pour une prestation de service pour du balayage.

Décision municipale en date du 02 mars 2018 relative au lancement d'une consultation pour une prestation de service pour du fauchage.

Décision municipale en date du 05 mars 2018 relative à l'attribution de la mission d'évaluation des impacts sur le milieu naturel des travaux de consolidation du Château du Ramstein. Elle est confiée au Bureau d'Etudes O.G.E. pour un montant de : 14 920,- €HT.

Décision municipale en date du 07 mars 2018 relative à une consultation pour la mise en place d'un contrat de vérification périodique des installations électriques des E.R.P., des systèmes de protection contre la foudre et des installations gaz à la salle polyvalente.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 16 mars 2018 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
06/04/2018	Solaïdé	Friehjohr fer unseri Sproch	A titre gratuit
08/04/2018	Syndicat viticole	Inauguration oenothèque	A titre gratuit
15/04/2018	MJC	Marché aux Puces	A titre gratuit
21/04/2018	USS	Loto	A titre gratuit

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 14 mars 2018 relative au remboursement de frais et honoraires suite à la procédure devant la Cour d'Appel de Nancy dans le cadre de l'affaire Commune de SCHERWILLER / Epoux MARTIN. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 2.765,08 € versée par l'assurance GROUPAMA GRAND EST, dans le cadre du contrat « protection Juridique ».

(24)

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Décision municipale en date du 14 mars 2018 relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle. Il est décidé de renouveler l'adhésion pour l'année 2018 pour un montant de 100,- €.

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître Jean-Paul ZOBLER et Maître Ludovic GUYOT (9), SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU (10), Maître Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG (11), Maître Laurent WEHRLE (12), Maître Brigitte SPEYSER (13) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zona ge du P.L.U	Observations particulières
9	4 rue Chopin	Section 27 n°254/103 et 256/103	62 m ² 489 m ²	Bâti	UB	
10	2 route des Romains	Section 5 n°120	645 m ²²	Bâti	UA	
11	16 rue de la Mairie	Section 4 n°63 (A),	81 m ²	Bâti	UA	

		63(B), 126/60, 129/61	40 m ² 67 m ² 56 m ²			
12	39 rue des Fauvettes - Kientzville	Section 30 n°282/52	548 m ²	Bâti	UC	
13	4 rue de la Gare	Section 9 n°124/25	2845 m ²	Bâti	UB	

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaitant connaître la situation du dossier MARTIN André suite à l'acceptation de l'indemnité relayée dans la liste des décisions municipales, le Maire indique que le dossier est clos, les délais de recours en Cour de Cassation dépassés.

40.7 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Renouvelle un appel aux signaleurs pour le prochain SlowUp qui aura lieu le 03 juin 2018. Il sollicite les élus pour montrer l'exemple et demande le retour des formulaires le plus rapidement possible.
- Calendrier des réunions : La réunion du Conseil initialement callée au 24 juillet est déplacée au 31 juillet pour des impératifs liés au dossier « Ecole ».

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire :

- Des interventions et inspections prochaines auront lieu sur les conduites gaz. Les travaux prévus sur le Schlossberg auront donc lieu dès après le passage de GRDF. Il indique également que la Route du Sel sera fermée un mois pour permettre le même type de travaux liés au réseau de gaz.
- Rappelle que l'inauguration de l'œnothèque aura lieu dimanche 8 avril à partir de 16 h 00. Rendez-vous est donné au pressoir Biehler - rue du Moulin.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Les premiers arrivages de fleurs sont prévus mi-avril. Une opération de plantation par les élus et bénévoles sera reconduite pour soulager le service technique.
- La remise des prix Maisons Fleuries se déroulera le 4 mai prochain à 20h salle polyvalente Alphonse HAAG. Le dimanche 6 mai sera organisé le traditionnel Marché aux Fleurs.

M. Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

- Les deux Conseils d'Ecole du 2^{ème} trimestre se sont tenus récemment. Les deux établissements adressent leurs remerciements aux équipes administratives et techniques de la Commune ainsi qu'au Conseil Municipal.
- UEMA : Deux places se libéreront prochainement pour des motifs de déménagement ou intégration dans une classe traditionnelle. Deux places sont donc à pourvoir.

- Est demandé pour ce qui concerne le stationnement à l'école maternelle, une intervention de la Police Municipale.
- Rentrée 2018 – Ecole centre : L'école comportera 8 classes et une section bilingue.
- A M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaitant savoir si une réflexion avait été menée concernant le retour à la semaine de 4 jours, le Maire indique que des Conseils d'Ecole extraordinaires se sont prononcés début d'année et qu'une unité horaire a été retenue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Sélestat. Le Maire indique avoir donné son accord également en ce sens.
- Les horaires de la prochaine rentrée seront donc :
Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi : 8 h à 11h30 et 13h30 à 16h.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire :

- Vendredi 06 avril prochain sera organisé la manifestation « E Friejhohr Fer Unseri Sproch ». Les bénéficiaires de la soirée seront versées à l'Association « SOLAIDE » dont plusieurs membres seront présents pour assurer le service.

40.8 VŒUX - DIVERS

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

- Rappelle que le Osterputz aura lieu le lendemain du Friejhohr. Rendez-vous est donné à 8h en Mairie à tous les bénévoles et agents communaux. Quelques membres de la Communauté EMMAÜS seront présents ainsi que le Conseil Municipal des Enfants également, entre autres évidemment.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, relève les nombreux déchets actuellement déposés dans les vignes. Il est évident que cette situation est liée aux nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries. La gêne provient des deux journées de fermeture de la déchetterie locale.

Pour Mme HIRSCHMANN, Conseillère, le SMICTOM, assure un service public. Il n'est pas normal de fermer par exemple les lundis, alors que les commerçants ne disposent que de ce jour de congés. Une alternance matin – après-midi est également une piste de réflexion à envisager. Pour M. WAEGELL, des horaires irréguliers ne sont pas lisibles. Par ailleurs, le samedi constitue la journée qui s'adapte aux besoins avérés statistiquement avec des plages d'ouvertures maximales.

M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal

- Signale un dépôt de débris divers et plastiques près de l'étang de pêche. Par ailleurs, de plus en plus de canettes vertes et boîtes de bière étrangères sont trouvées à proximité de l'étang.

Etrangères ou pas, ces dépôts sont inacceptables indique le Maire qui déplore le manque de civisme avéré de certains.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal

- Relève que de plus en plus de personnes stationnent au niveau de la croix Lacombe dans le Viehweg. M. Bernard MARTIN, Adjoint, l'informe qu'un banc ainsi que des roches seront mis en place ce qui devrait résoudre le problème.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique qu'il faut rester vigilants quant à la pose des roches qui handicapent le travail du service technique en cas d'entretien des espaces verts.

- Essais rallyes :

Divers dégâts dans les vignes ont été occasionnés lors des dernières courses qui ont eu lieu, heureusement réglés par les organisateurs. Faut-il les maintenir ?

Qui plus est, la Commune a procédé au déneigement du parcours le 19 mars ce qui ne lui semble pas normal.

Le Maire répond en indiquant qu'il est une opportunité pour la commune d'avoir ces essais sur son territoire. Ceux-ci pourraient d'ailleurs bien conduire à l'organisation d'une manifestation spécifique qui est dans les tuyaux. Dans ces conditions, il ne lui semble pas anormal d'avoir permis un exceptionnel déneigement via les services techniques pour un très faible trajet et lié à des conditions météorologiques exceptionnelles au vu de la période de l'année. Il n'y a pas lieu d'en faire une montagne ajoute-t-il.

- Route du Sel :

Ayant eu connaissance de diverses versions relatives aux nouvelles dispositions de circulation sur la route du Sel, M. SENGLER demande à connaître les modalités concrètes mises en œuvre. Le Maire précise très clairement sa position et précise que la circulation y est interdite à tout véhicule à moteur et sauf :

- Les vélos bien entendu (même à assistance électrique)
- Les services de secours
- Les propriétaires forestiers ou autres riverains
- Les intervenants en forêt (ONF, SIVU,)
- En somme, et tel que le précise le panneau de signalisation : «interdit sauf aux ayants- droit ».

Les ayants-droit peuvent se voir remettre une clé ainsi qu'un pass ou autorisation de circuler. Cette mesure a été prise pour des raisons de sécurité en raison de la circulation sur cette voie largement empruntée par les cyclistes et autres promeneurs.

M. GLOCK précise qu'un panneau d'interdiction de circuler sauf ayants-droits est d'ailleurs en place en amont des barrières.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal

Dans le cadre des festivités organisées pour les 10 ans des Veilleurs du Ramstein, un concours photos a été monté - photos qui seront exposées le 1er weekend de mai 2019. Les participants clairement identifiés ont été avisés des conditions de sécurité à respecter pour accéder de manière dérogatoire au château. Sept personnes ont donc signé une charte et pris connaissance du dispositif et circuit d'accès à la ruine. Les clichés de qualité feront l'objet d'une exposition comme déjà indiqué et seront libres de droits pour la Commune.

Un autre volet du programme d'accompagnement de cet anniversaire concerne des interventions dans les écoles et ceci dès cette fin de semaine à l'école élémentaire à raison de deux séquences de 45 min. Ces interventions font partie d'un projet pédagogique global de l'école élémentaire. Il est rappelé que le collège de Châtenois sera également concerné et qu'un livre est prévu en parution en avril 2019.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal

- Le méthaniseur sera mis en route entre le 12 et 15 avril prochain. Reste à communiquer par l'exploitant le plan de circulation des intrans. Il est fait remarquer que la circulation des grosses charges par les vignes est réglée. Les conducteurs des véhicules incriminés ont été recadrés.

oOo

Avant de clore la séance, le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux à réaliser sur l'A35, un itinéraire de déviation sera mis en place.

Pour éviter tout transit de poids lourds par le village, un arrêté d'interdiction de transit poids lourd sera pris très prochainement pour minimiser la gêne pour les riverains lors des travaux sur l'autoroute. Bien évidemment le flux des véhicules légers ne pourra être supprimé, mais aucune déviation officielle via Scherwiller n'est programmée pour la durée des travaux.

Le Maire ajoute clairement sur le fait de son propre objectif à plus long terme du dispositif qui est de maintenir l'interdiction de transit pour les poids lourds même après les travaux .Il est rappelé que les opérations de chargement et déchargement en commune ne sont bien entendu pas concernées par ces restrictions à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Alexandra FRECH
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

